



Assemblée générale

Distr. générale
5 février 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour de la soixante-huitième session

Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient

Lettre datée du 4 février 2014, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à la résolution [1759 \(XVII\)](#) de l'Assemblée générale datée du 26 octobre 1962, j'ai l'honneur de demander, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la soixante-huitième session d'une question additionnelle intitulée « Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient ».

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur, un mémoire explicatif est joint à la présente lettre.

(Signé) **BAN** Ki-moon



Annexe

Mémoire explicatif

Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient

Dans sa résolution 1759 (XVII), l'Assemblée générale a pris acte du rapport de la Commission d'enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient et prié le Secrétaire général de lui communiquer tout nouvel élément de preuve dont il pourrait avoir connaissance.

En juillet 2012, un comité présidé par Lord Lea de Crondall et composé de l'ancien Secrétaire général du Commonwealth, Emeka Anyaoku, et de l'archevêque émérite de l'Église de Suède, K. G. Hammar, a constitué une commission de juristes, présidée par Sir Stephen Sedley (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et composée de l'Ambassadeur Hans Corell (Suède), du juge Richard Goldstone (Afrique du Sud) et de la juge Wilhelmina Thomassen (Pays-Bas).

Le rapport de la commission de juristes chargée d'enquêter sur la mort de Dag Hammarskjöld (Commission Hammarskjöld) a été rendu public le 9 septembre 2013 et présenté officiellement au Secrétaire général peu après.

La Commission Hammarskjöld a transmis, dans des communications présentées entre le 27 septembre et le 20 décembre 2013, les informations sur lesquelles elle s'était fondée pour établir son rapport.

De nouveaux éléments de preuve concernant la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient ayant été portés à son attention, le Secrétaire général demande l'inscription à l'ordre du jour de la soixante-huitième session d'une question additionnelle intitulée « Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient », afin d'en informer l'Assemblée générale conformément à la résolution 1759 (XVII).